Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 238

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Mozette
Autor: Barancy, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251726

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanche 27 Juillet 1902 N° 238 Cinquième année

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy — TÉLÉPHONE

LE PAYS DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS et communications S'adresser à la rédaction du Pays du dimanche à Porrentruy TÉLÉPHONE

LE PAYS 30me année | **Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS** | 30me année *LE PAYS*

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

Après la lecture du rôle, qui se faisait au plaid de Noël, tous les paroissiens prêtaient le serment suivant :

« Ensuite de ce présent rôle qui nous a « lu devant, et qui avons bien entendu, nous « faisons ici serment que nous rapporterons « fidèlement et sainement, accuserons tou- « tes les fautes qui peuvent porter amende au « curé, à chaque plaid de Noël qui arrivera « (sauf en l'an bissextile) et que nous lui « obéirons en ce qui concerne le dit plaid, et « ceci nous le jurons, ainsi nous aide Dieu « et les saints et les saintes, Amen ».

Tous les quatre ans la justice ou le plaid paroissial était de la juridiction de l'Archidiacre de Moutier-Grandval, à Delémont. Il avait le droit de visite des églises paroissiales composant le Chapitre de Salignon. On sait que ce Chapitre rural comprenait, jusqu'en 1801, toutes les paroisses des districts actuels de Delémont, Moutier et Franches-Montagnes. Le plaid de Noël de l'archidiacre se tenait le troisième dimanche de l'Avent, à chaque année bissextile.

Le rôle de l'Archidiacre ne différait que fort peu de celui du curé. L'Archidiacre avait droit de prendre avec lui trois chanoines de Moutier. Ils avaient le droit de loger leurs chevaux à la maison curiale et le curé devait leur fournir le dîner, dont la table devait être couverte, « d'une nappe blanche et neuve ». L'archidiacre après avoir tenu le plaid ou le tribunal paroissial, faisait la visite de l'église. Il examinait soigneusement en quel état étaient les ornements sacerdotaux, le linge d'église, les calices, corporaux, les livres liturgiques, les revêtements des autels, les croix, les bannières, les fonds de baptême, les pixides des saintes huiles, en un mot il faisait une enquête exacte sur tout ce qui se rapportait au culte divin. Quand la visite canonique de l'église était terminée, l'archidiacre examinait les livres ou registres paroissiaux. S'il avait des remarques à faire, il les contresignait, en présence des deux chanoines qui l'accompagnaient et des préposés de la paroisse. Ensuite de retour à l'église, ou tout le peuple était rassemblé, il s'informait si on avait des plaintes contre le curé et ensuite demandait à ce dernier s'il y avait des abus à lui signaler dans sa paroisse. Toutes ces questions étaient débattues librement. Après avoir tout entendu, l'archidiacre faisait un rapport qui était transmis à l'officialité diocésaine. La paroisse devait à l'archidiacre pour sa visite canonique, 60 sols de Bâle.

Quand il arrivait des constatations au sujet de ces rôles d'église, où qu'il s'y introduisait des abus, on s'adressait à l'official ou vicaire général de l'évêché qui réglait en dernier ressort. Ainsi en 1698, une assemblée paroissiale, tenue le 8 juin, au Noirmont, refusa, d'accord avec son curé, de modifier la taxe des mariages, selon le désir d'un curé de Montfaucon. L'assemblée et le curé, Messire Ecabert, « prêtre méritant » selon le rapport) décidèrent de s'en tenir au rôle, connu d'ancienneté. L'official, Henri Schnorf, qui résidait à Delémont, approuva cette déclaration et enjoignit, le 14 juin 1698, à tous les curés des Franches-Montagnes de s'en tenir, pour la taxe des mariages, à l'ancienne coutume et aux anciens rôles.

En 1690, le prince-évêque de Bâle, Jean Conrad de Roggenbach, craignant que l'Evêché ne fut envahie par les troupes ennemies, avait demandé du secours à ses fidèles alliés, les cantons catholiques. L'entretien de ce corps de troupes auxiliaires exigea la levée d'un impôt dont furent frappées toutes les communes de l'Evêché. Le châtelain de Saignelégier fit publier à ce sujet dans toutes les communes du baillage une circulaire conçue en ces termes :

« Son Altesse, dans son ordonnance du « 10 septembre 1690, sur les imminents « dangers de guerre, et à raison que les « troupes des armées belliques s'accrois- « sent et s'approchent des frontières tant « de la Suisse que de l'Evêché, pour prévoir « à tous les inconvénients et pour meil- « leure conservation de son Evêché et « protection de la patrie, s'est trouvée « obligée de demander et obtenir de Mes- « sieurs les cantons catholiques alliés 350 « hommes sans les officiers à leurs frais et « en les soldoyant. Pour le support de quoi « elle a ordonné que le 1er les mois ordi- « naires qui étaient quadruples fussent en- « core rehaussés d'un tiers, que feront en « place de 4 sols, 6 sols. Et en outre, qu'une « contribution extraordinaire de 20.000 flo- « rins conforme à celle de 5 mai 1689, fut « établie sur tous les Etats, à payer les dits « mois à chaque mois et la dite contribution,

---

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 2

MOZETTE

PAR

JEAN BARANCY.

Ils la cacheraient à tous les yeux, même les plus clairvoyants, et qui savait même si, à l'abri de leurs rameaux hospitaliers, elle ne trouverait pas quelque tribu de charbonniers, comme ça lui était arrivé une fois, de bons charbonniers tout noirs avec des dents blanches qu'ils montraient dans un large sourire.

D'abord, cette fois passée, ellle en avait eu peur, mais il n'en serait pas de même de celle-ci. Elle se sentirait au contraire, très en sûreté parmi eux, et, si elle parvenait à se sauver et à atteindre la montagne boisée, elle voudrait bien en rencontrer parce qu'elle leur raconterait son histoire et que, s'il le fallait, elle leur proposerait de les aider dans leur travail.

Car, enfin, ça n'était pas pour ne rien faire qu'elle allait fuir.

Oh non ! Mais elle travaillerait honnêtement en brave fille, qu'en dépit des mauvais exemples elle restait dans le fond de son âme, et, en échange des services qu'elle se promettait de rendre avec toute sa bonne volonté, sans doute, obtiendrait-elle de manger à sa faim sans être contrainte à la maraude.

Soudain, une heure quelconque sonna à l'horloge du village proche ; elle ne pensa pas à compter les coups, mais elle se dit qu'il devait être minuit et temps de se sauver. Aussi bien les gens de la troupe dormaient tous profondément, les respirations bruyantes l'attestaient et personne ne bougeait.

Mozette se dressa sur son séant, regarda attentivement autour d'elle, chercha à s'orienter un peu et, apercevant là-bas, coupant la grande route, une sente qui semblait se diriger vers la montagne, se leva tout à fait, regarda encore, écouta en retenant son souffle, fit quelques pas en prenant des précautions infinies, s'arrêta de nouveau, et, son cœur battant fort, prit tout à coup son élan vers la sente libératrice.

Le plus difficile était franchi.

Cependant, arrivée au petit chemin, elle continua de courir sans se retourner, vite, vite, à perdre haleine, ne cherchant même plus à savoir s'il la conduirait au bois. L'important était d'aller loin, loin de ses bourreaux, si loin qu'elle ne pourrait être rejointe si l'un d'eux, se réveillant et s'apercevant de son absence, donnait l'alerte.

Elle courait, courait, la sueur au front, les cheveux en désordre, meurtrissant ses pieds, et achevant de déchirer aux branches les loques qui la couvraient.

Elle y voyait presque comme en plein jour et elle n'éprouvait aucune frayeur, sinon celle d'être rattrapée, et, cette crainte la harcelant,

« la moitié dans 6 semaines et l'autre « moitié dans les 6 semaines consécutives. « De cette contribution compète à cette « Montagne, 2,399 livres, 2 sols, 6 denires.)

L'année 1698 fut bien désastreuse pour les paysans de la Montagne où les céréales n'arrivent pas toujours à maturité. La neige a persisté tout l'hiver suivant, au milieu d'avril il y en avait encore plus de 4 pieds. Ce n'est que le 27 avril que le pauvre paysan a pu commencer le labourage de ses champs dans des endroits un peu abrités, on retournait la neige pour la faire fondre. Le 2 mai dans plusieurs communes on dut de nouveau ouvrir les chemins. Le 4 mai, jour de la foire de Saignelégier, il y avait encore tant de neige que les gens des Genevez durent passer par les Rouges-Terres pour y arriver. Le 16 mai, il a tant neigé qu'il y en avait un bon pied, même dans les endroits exposés au soleil. Le 5 juin, toute la Montagne était couverte de neige. Enfin après un si rude et si long hiver le beau temps n'a cessé de durer, de sorte que les moissons ont été bonnes. [1])

Dans le courant de cette même année 1699, a eu lieu la bâtisse de la châtellenie de Saignelégier. Toutes les communes de la Montagne durent charier et voiturer les tuiles, les briques, les pierres nécessaires pour cette importante bâtisse. Les gens des Genevez, très éprouvés par la mauvaise récolte de l'année précédente, avaient envoyé une requête au prince pour se libérer de ces corvées. Toutes les autres communautés réclamèrent de même l'exemption. Le Le prince ne pouvant faire droit aux gens des Genevez et voulant toute fois leur venir en aide, ordonna aux communiers de Saulcy et de Rebévelier de faire des corvées conjointement avec les gens de la paroisse de la Madeleine. Ils chardèrent ainsi 60.000 tuiles.

Un curieux procès s'éleva entre la commune de Rébévelier, la paroisse de la Madeleine et le couvent de Bellelay, en 1701.

Jusqu'à la réformation le village de Rebévelier et les habitants des Cerniers faisaient partie intégrante de la paroisse de St-Germain de Sornetan. L'église était alors à Saipran, ancien village détruit depuis longtemps et qui était situé dans le Petit-Val, près de la Sorne, vis-à-vis de Sornetan, à peu de distance du Pichoux [1])

1) Journal d'Urs Voirol.

1) L'ancienne cloche de St-Germain de Saipran est aujourd'hui dans la tour de Sornetan. Dans les ruines de l'ancien cimetière de Saipran, on remarque encore une grande pierre plate portant le millésime de 1622.

Lorsque la réforme fut prêchée dans la Prévôté de Moutier-Grandval, Sornetan, fut une des premières paroisses qui passa au protestantisme. Toutefois les gens des Cerniers et de Rebévelier demeurèrent catholiques. A cette occasion ces braves gens adressèrent au prince-évêque de Bâle une requête pour être annexés à la paroisse d'Undervelier : On remarque les passages suivants de ce document conservé aux archives de Rebévelier.

4.... Sur quoi au premier lieu les très- « humbles suppliants ont l'honneur de ren- « contrer en profond respect à Votre Al- « tesse que les lieux de Rebévelier, des « Cerniers, avec leurs habitants, ont été « originairement et anciennement de l'église « et paroisse de St-Germain jusqu'à ce que, « par les malheurs des temps l'hérésie ayant « prévalu dans la Prévôté, les ancêtres des « très humbles suppliants qui pour lors « étaient déjà les habitants et retenants de « Rebévelier et des Cerniers et qui, par une « grâce spéciale du Ciel demeurèrent fermes « dans l'ancienne et véritable religion catho- « lique, furent associés à l'église paroissiale « d'Undervelier, appartenant comme à la « plus voisine, mais pour un temps seule- « ment et en qualité de paroissiens adjoints.

« Or, les très-humbles exposants, étant « comme leurs pères dans l'espérance et dans « l'attente qu'il plaira enfin à Dieu d'éclairer « leurs anciens paroissiens et de rétablir le « vrai culte dans leur mère-église de St- « Germain, supplient très-humblement Votre « Altesse de vouloir gracieusement les « maintenir, confirmer et soutenir dans leur « ancien droit de réunion et d'incorporer « au cas d'un retour si désiré ; comme aussi « de ne point permettre que ni eux ni leur « lieu soient jamais inscrits dans aucun « rôle à faire de la paroisse d'Undervelier, « pas plus qu'ils n'y ont jamais été dans le vieux dressé sous Mgr Melchior, évêque de glorieuse mémoire ».

(A suivre.)

AME DE BOER

(Suite et fin.)

Ducoste comprit seul. Il traduisit la phrase en quelques mots :

— Ces soldats veulent loger chez vous. Ils veulent être seuls et exigent que vous partiez. Mais rassurez-vous — ajouta-t-il en voyant l'effroi peint sur les visages — Je vais essayer de les amadouer.

— Voyons, sergent, vous ne voudriez pas chasser ces malheureux ? La mère encore malade, un bébé de quelques jours, et cet enfant. Aucun d'eux ne pourra supporter le froid et passer la nuit sans abri. C'est la mort certaine pour tous les trois.

— Je le répète, nous avons des ordres stricts — répondit le sous-officier, impassible.

— Dans aucun cas nous ne devons tolérer, là où nous logeons, les habitants de la maison. Ce serait leur laisser la partie trop belle. Ils mettraient le feu à la ferme pour se venger. Mais d'ailleurs, qui êtes-vous pour prendre ainsi le parti de ces gens-là ?

— Je suis ami de la famille et de plus Français. Et je suis écœuré de vous voir agir comme vous le faites. Sûrement, votre général ne vous a pas donné la consigne d'envoyer à la mort, les malheureux sans défense et qui ne peuvent vous nuire. D'ailleurs — ajouta-t-il en montrant son sauf-conduit — ce pli est signé de votre chef. C'est vous dire assez que je puis lui rendre compte de votre cruauté, cruauté dont vous pourriez vous repentir.

Tout à sa fougue bien française, Charles ne se rendait pas compte qu'il perdait ses protégés. En menaçant, il devenait un ennemi et le flegme britannique le lui fit bien voir.

Un ordre bref fut donné et le Français et ses amis, poussés brutalement dehors, furent conduits à distance de la ferme. Ni les supplications de la mère ni les cris de l'enfant, ni les menaces de Ducoste ne surent émouvoir les soldats anglais.

La rage au cœur, Charles ne pouvait rien pour cette pauvre famille. Ce fut l'enfant qui, se ressaisissant le premier, les emmena tous dans une cahute en paille, laissée peut-être par des troupes au bivouac, où tout au moins on pourrait être à l'abri des intempéries et du brouillard de la nuit.

Ducoste indigné, pensait à la vengeance.

— Voyons, disait-il à l'enfant, il te serait bien facile à la faveur de la nuit, de te glisser dans la ferme dont tu connais tous les coins, pendant le sommeil de ces brutes. Jette une allumette dans la grange et en faisant flamber cette nichée de scélérats, tu auras rendu service à ton pays.

Un instant l'enfant l'écouta, très grave. La vengeance est, dit-on, un plaisir des dieux. Il était assez humain qu'un enfant, fui-il Boër, soit tenté de s'offrir pareille satisfaction.

Mais bientôt le respect de la vie humaine domina tout autre sentiment.

Non — dit-il, — véhément. — Ce serait une lâcheté. Dieu déteste les lâches. Quand j'aurai rejoint ceux qui restent de la troupe de mon père, je pourrai me servir de mon fusil. Au

---

elle allait sans rien remarquer autour d'elle.

Elle enjamba ainsi un ruisselet dont le filet d'eau jasait entre des marjolaines endormies, puis traversant une prairie, s'enfonça dans un autre chemin bordé de clématites dont les branchettes étoilées lui frôlèrent le visage, en passant, comme d'une caresse encourageante, puis, brusquement, s'arrêta hors d'haleine.

D'ailleurs, elle ne pouvait pas aller plus loin, le chemin étant coupé, non par un ruisseau cette fois, mais par une petite rivière dont l'onde lui apparaissait soudain à la clarté de la lune, toute blanche, chatoyante et comme perlée d'étincelles entre les ramilles souples des osiers inclinées sur elle.

Mozette appuya ses mains sur son cœur pour en comprimer les pulsations trop violentes, attendit qu'elles se fussent un peu calmées, puis essuya son front où ses cheveux se collaient, et regarda derrière elle et autour d'elle.

Sans savoir vers quel but elle courait, puisque poussée par la crainte, elle avait couru au hasard, elle venait cependant d'atteindre celui qu'elle s'était proposé, et se trouvait à l'orée d'un bois au bord duquel la petite rivière chantait sa chanson.

Car la rivière chantait vraiment. D'abord, Mozette ne s'en était pas rendu compte, le sang affluant à son cerveau et battant à ses tempes ; mais maintenant, elle entendait très bien sa voix claire de cascatelle et elle ne s'en étonna plus lorsque, s'étant penchée vers elle, elle vit son bouillonnement argenté sur les grosses pierres émergeant de l'eau et qui pourraient lui servir de pont pour la traverser.

Oui, mais elle était trop lasse maintenant. Il lui fallait attendre un peu, se reposer un instant, sinon elle tomberait en chemin et mourrait. D'ailleurs, la proximité du bois la rassurait, parce que, au moindre bruit ou à la moindre vision insolite, elle pourrait facilement se cacher.

Elle ne jugea pas à propos de le faire immédiatement. A quoi bon, puisque cela n'était pas nécessaire, entrer dans l'ombre épaisse dont, sans en être effrayée, elle aimait tout de même autant n'être pas enveloppée sans cause ?

Mozette, pensant qu'à travers sa course folle, elle avait suffisamment dépisté ceux qu'elle redoutait, chercha à s'orienter pour voir maintenant de quel côté elle devrait de préférence diriger ses pas, et elle longea la rivière lentement, à petits pas, jusqu'à ce que son chemin fut barré par un nouvel obstacle.

Cette fois, c'était au moulin qui interceptait sa route, un joli moulin dont de la mousse et des touffes de fleurs de Notre-Dame tapissaient les murs et dont la grande roue immobile, encore toute mouillée, semblait secouer des diamants accrochés à ses parois.

Oh ! le beau moulin enveloppé de clartés !